



Chemloul &  
Associés

## Newsletter N° 7

Avril 2016

[Actualité juridique parue au journal officiel de la République Algérienne](#)



Le décret exécutif n° 16-108 du 21 mars 2016 a fixé les conditions de qualifications professionnelles et d'obtention des titres maritimes correspondants, en application des dispositions de l'article 387 de l'ordonnance n° 76-80 du 23 octobre 1976, modifiée et complétée, portant code maritime.

(JO n° 21 du 3 avril 2016 p.6)



Le décret exécutif n° 16-122 du 6 avril 2016 a fixé les modalités d'application de l'exonération et la bonification des taux d'intérêts bancaires octroyés aux activités relevant de certaines filières industrielles, en application des dispositions de l'article 75 de la loi n° 14-10 du 30 décembre 2014, portant loi de finances pour 2015.

(JO n° 22 du 10 avril 2016 p.8)



## CERTIFICATION

- Le décret exécutif n° 16-134 du 25 avril 2016 a fixé l'organisation, le fonctionnement et les missions des services techniques et administratifs de l'Autorité nationale de certification électronique, en application des dispositions de l'article 20 de la loi n° 15-04 du au 1<sup>er</sup> février 2015, fixant les règles générales relatives à la signature et à la certification électroniques.

(JO n° 26 du 28 avril 2016 p.5)

- Le décret exécutif n° 16-135 du 25 avril 2016 a fixé la nature, la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité gouvernementale de certification électronique, en application des dispositions de l'article 27 de la loi n° 15-04 du au 1<sup>er</sup> février 2015, fixant les règles générales relatives à la signature et à la certification électroniques.

(JO n° 26 du 28 avril 2016 p.9)



- L'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2016 a rendu obligatoire, la méthode de détermination de la teneur en matières grasses brutes et en matières grasses totales des céréales, des produits céréaliers et des aliments pour animaux par la technique d'extraction de Randall, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes.

(JO n° 24 du 24 avril 2016 p.15)

- L'arrêté du 21 mars 2016 a rendu obligatoire, la méthode de contrôle de la stabilité des produits appertisés et des produits assimilés, en application des dispositions de l'article 19 du décret exécutif n° 90-39 du 30 janvier 1990, modifié et complété, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes.

(JO n° 26 du 28 avril 2016 p.21)



Arrêté du 10 novembre 2015 relatif à la surveillance médicale des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants, en application des dispositions de l'article 43 du décret présidentiel n° 05-117 du 11 avril 2005, relatif aux mesures de protection contre les rayonnements ionisants.

(JO n° 24 du 24 avril 2016 p.20)

## BANQUE D'ALGERIE

Le règlement n° 16-02 du 21 avril 2016 a fixé le seuil de déclaration d'importation et d'exportation de billets de banque et/ou d'instruments négociables libellés en monnaies étrangères librement convertibles, par les résidents et les non-résidents.

(JO n° 25 du 26 avril 2016 p.35)

Pour plus d'informations :

[www.chemlouletassocies.com](http://www.chemlouletassocies.com)